

MOBBA FILMS WHY NOT PRODUCTIONS EYE EYE PICTURES
PRESENTENT

SEBASTIAN STAN RENATE REINSVE

PALME D'OR
FESTIVAL DE CANNES 2026

fjord

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR
CRISTIAN MUNGIU

PRODUCEUR GARAGEFILM INTERNATIONAL FILM I VAST FILMGATE FILMS SNOWGLOBE AAMU FILM COMPANY FRANCE 3 CINEMA GOODFELLAS RÉALISÉ PAR TUDOR VLADIMIR PANDURU RSC AVEC MARIUS WINJE BRUSTAD SIMONA PADURETU
MIRCEA DUTEANU MONTAGE KIRSI GLUM COORDONNATEUR CONSTANTIN FLEANCU PRIETU KORHONEN KRISTIAN SELIN EDNES ANDERSEN COORDONNATEUR CRISTIAN MUNGIU PASCAL CAUCHETELUX VINCENT MARAVALL DUYKE BIRKJØK GRÆVER ANDREA BERENTSEN OTTMAR
GREGOIRE SORLAT SEAN WHELAN KRISTINA BURJESON MOMMI SPANG ADELA VRANKICANU CELIBDACHE KATHIN POKS MIKKEL ERSCHIN JOSSI RANTAMÄKI EMILIA HAIKKA MARCO PEREGO TUDOR REU
DAVID TAGHIEFF MASHA MAGONOVA MAGNUS THOMSEN KETIL LUNDAHL ROMANIAN FILM CENTRE EUBRIPAGES COUNCIL OF EUROPE NORRISK FILM OG TV FOND NORRISK FILMINSTITUTT I
SVENSKA FILMINSTITUTET I DET DANSKE FILMINSTITUT I SUOMEN ELOJUVASAATIO I VESTNORSK FILMSENTERI I FRANCE TELEVISIONS I THE CREATIVE EUROPE PROGRAMME MEDIA OF THE EUROPEAN UNION

2026 © MOBBA FILM - WHY NOT PRODUCTIONS - EYE EYE PICTURES - FILM I VAST - FILMGATE FILMS - GARAGEFILM INTERNATIONAL - SNOWGLOBE - AAMU FILM COMPANY - FRANCE 3 CINEMA ALL RIGHTS RESERVED
UNE CO-PRODUCTION ENTRE LA ROMANIE - LA FRANCE - LA NORVÈGE - LA SUÈDE - LE DANEMARK - LA FINLANDE

garagefilm international film i vast filmgate films snowglobe aamu film company france 3 cinema goodfellas tudor vladimir panduru rsc marius winje brustad simona paduretu
mircea duteanu kirsi glum constantin fleancu prietu korhonen kristian selin ednes andersen cristian mungiu pascal cauchetelux vincent maravall duyke birkjøk græver andrea berentsen ottmar
gregoire sorlat sean wheelan kristina burjeson mommi spang adela vrancicanu celibdache kathin poks mikkel erschin jossi rantamäki emilia haikka marco perrego tudor reu
david taghieff masha magonova magnus thomsen ketil lundahl romanian film centre eubrimages council of europe norrisk film og tv fond norrisk filminstitutt i
svenska filminstitutet i det danske filminstitut i suomen elokuvasaatio i vestnorsk filmsenter i france televisions i the creative europe programme media of the european union

2026 © MOBBA FILM - WHY NOT PRODUCTIONS - EYE EYE PICTURES - FILM I VAST - FILMGATE FILMS - GARAGEFILM INTERNATIONAL - SNOWGLOBE - AAMU FILM COMPANY - FRANCE 3 CINEMA ALL RIGHTS RESERVED
UNE CO-PRODUCTION ENTRE LA ROMANIE - LA FRANCE - LA NORVÈGE - LA SUÈDE - LE DANEMARK - LA FINLANDE

garagefilm international film i vast filmgate films snowglobe aamu film company france 3 cinema goodfellas tudor vladimir panduru rsc marius winje brustad simona paduretu
mircea duteanu kirsi glum constantin fleancu prietu korhonen kristian selin ednes andersen cristian mungiu pascal cauchetelux vincent maravall duyke birkjøk græver andrea berentsen ottmar
gregoire sorlat sean wheelan kristina burjeson mommi spang adela vrancicanu celibdache kathin poks mikkel erschin jossi rantamäki emilia haikka marco perrego tudor reu
david taghieff masha magonova magnus thomsen ketil lundahl romanian film centre eubrimages council of europe norrisk film og tv fond norrisk filminstitutt i
svenska filminstitutet i det danske filminstitut i suomen elokuvasaatio i vestnorsk filmsenter i france televisions i the creative europe programme media of the european union

france inter

Introduction

Dans un contexte national marqué par de récents débats sur la place de la parole de l'enfant dans la justice et la protection de l'enfance, le film *Fjord* de Cristian Mungiu arrive en France comme un électrochoc. Primé de la Palme d'Or au Festival de Cannes 2026, ce long-métrage met en scène le choc frontal entre deux modèles de société : celui qui place la parole de l'enfant au sommet de la hiérarchie des valeurs, et celui qui peine encore à lui reconnaître une pleine autonomie face aux droits parentaux.

En Norvège, la parole de l'enfant est prise comme un absolu, supérieur à toute autre considération, qui ne souffre aucun délai d'action. Dans le film, c'est l'enseignante qui déclare directement ce qu'elle a observé à la référente de protection de l'enfance, sans passer par la hiérarchie de l'établissement. Ce mécanisme, si éloigné de la culture française, est au cœur du film et appelle une réflexion profonde sur les valeurs que nos sociétés choisissent de défendre.

Ce livret d'accompagnement propose des réflexions et des outils pour explorer les grandes tensions culturelles, juridiques et philosophiques que soulève *Fjord* : la laïcité, la transmission des croyances, les droits de l'enfant, et la manière dont les États encadrent — ou protègent — les valeurs transmises au sein des familles.



SOMMAIRE

(par Marie-Anne Leduby, consultante, formatrice Laïcité et délégué de tutelle congréganiste, et Philippe Cabrol, ancien professeur agrégé en Sciences Sociales)



PRESENTATION DU FILM

FICHE TECHNIQUE
Titre : Fjord
Réalisateur : Cristian Mungiu
Durée : 2h26 – Date de sortie France : 19 août 2026 – Distributeur : Le Pacte
Année de production : 2026 – Coproduction : Roumanie, France, Norvège, Danemark, Suède
Avec : Sebastian Stan (Mihai Georghiou – le père), Renate Reinsve (Lisbet Georghiou - la mère)
Distinctions Cannes 2026 : Palme d'Or, Prix du Jury œcuménique, Prix FIPRESCI, Prix de la Citoyenneté, Prix François Chalais
Genre : Drame, thriller juridique
Contexte : Inspiré de l'affaire Bodnariu (Norvège, 2015-2016)

Résumé

Une famille roumaine conservatrice, le couple Gheorghiu, s'installe dans une communauté rurale et progressiste de Norvège — le pays natal de l'épouse. Lorsque des signaux inquiètent une enseignante de l'école que fréquentent leurs enfants, elle signale immédiatement la situation au service de protection de l'enfance (le Barnevernet), sans en référer à la direction de l'école. Les enfants sont rapidement retirés à leurs parents.

Ce qui s'ouvre alors est un affrontement non pas simplement juridique, mais profondément culturel et idéologique. Les Gheorghiu, famille chrétienne évangélique aux pratiques éducatives fondées sur des valeurs religieuses traditionnelles — discipline, obéissance, lecture biblique — se retrouvent face à un système qui perçoit leurs méthodes comme un risque pour le développement et la liberté de conscience des enfants.

Le film refuse de désigner un coupable. Il montre comment chaque acteur — parents, enseignants, travailleurs sociaux, juges — est prisonnier de sa propre certitude morale et culturelle. La question fondamentale posée est la suivante : dans une société qui se dit pluraliste, la différence de valeurs peut-elle — et doit-elle — être traitée comme une menace ?

Le cinéaste

Cristian Mungiu est un réalisateur roumain né en 1968. Figure majeure du cinéma européen contemporain, il a remporté sa première Palme d'Or en 2007 pour *4 mois, 3 semaines, 2 jours*, un film sur l'avortement clandestin dans la Roumanie communiste. Avec *Au-delà des collines* (2012), il avait déjà exploré la violence inhérente aux certitudes religieuses. *Fjord* s'inscrit dans cette œuvre cohérente : un cinéma du dilemme moral, sans confort ni réponse facile.

ANIMER UN DÉBAT AUTOUR DU FILM *FJORD* DE CRISTIAN MUNGIU

(par Jean-Luc GADREAU, Pasteur & Journaliste engagé dans un ministère passerelle entre culture et Église : SOLAE sur France culture, auteur, critique de films, co-coordonateur du Jury œcuménique à Cannes...)

PRÉAMBULE

Le ciné-débat permet d'éveiller son esprit critique et de pouvoir discuter et réagir à partir d'un film. Contrairement à ce qu'on pourrait croire parfois, un débat, ça ne s'improvise pas ! Nous devons donc le préparer. Il est préférable de dégager quelques grandes questions de débats et des questions potentielles de relance. Plusieurs formes sont ensuite possibles, selon ce qu'on veut permettre :

- Un ciné-débat avec des intervenants
- Un débat en grand groupe
- Des échanges en petits groupes, pour faire le lien entre le film et des situations personnelles ou pour réfléchir sur un sujet précis.

Les pistes données ici ne sont que des pistes... En fonction du temps, du public, à vous d'adapter et d'utiliser tout ou partie de ces éléments comme cela vous semble bon. Nous vous recommandons vivement, bien évidemment, de voir le film avant de préparer votre débat.

QUELQUES CONSEILS POUR L'ANIMATEUR DU DÉBAT

L'ANIMATEUR DU DÉBAT DONNE LE CADRE :

- Indiquer la durée approximative du débat et rappeler que personne n'est obligé de rester.
- Inviter à faire des interventions brèves quitte à y revenir après dans le débat (quand c'est trop long, les autres auditeurs décrochent).
- Demander à parler bien dans le micro (s'il y en a un) pour que tout le monde entende et chacun à son tour en levant la main pour demander la parole et dans le respect des avis de tous.
- Présenter très succinctement le film avant la séance et, éventuellement, encourager à percevoir un aspect particulièrement important dans le film, pour en reparler après.

L'ANIMATEUR DU DÉBAT INVITE À PARLER :

- Quand le débat a démarré, donner la parole à tour de rôle et parfois faire une très brève reformulation.
- Pour animer le débat, vous pouvez vous aider du dossier pédagogique fourni avec le film qui peut donner un peu de profondeur à la discussion.
- Éventuellement, dans le deuxième temps de débat, il peut être utile, pour relancer, de faire une synthèse des principales interventions depuis le début.

L'ANIMATEUR DU DÉBAT DOIT ÊTRE ATTENTIF À LUI :

- Rester dans son rôle ou s'il souhaite intervenir lui-même sur le film, il doit bien préciser qu'il change de rôle et qu'il intervient en son nom comme spectateur ordinaire, que sa parole n'engage que lui.
- Ne pas prendre parti sur les débats contradictoires, mais faire apparaître les approches différentes qui ont été exprimées.

L'ANIMATEUR DU DÉBAT DOIT ÊTRE ATTENTIF AU GROUPE :

- Limiter les temps de parole un peu longs qui démobilisent les auditeurs.
- Couper les confrontations qui s'engagent entre deux personnes, en donnant la parole à une troisième personne avant de redonner la parole aux antagonistes.

LE CONTEXTE CULTUREL

LES AMBIGUITES DE LA SOCIÉTÉ NORVÉGIENNE

(par Henrik Lindell, journaliste au magazine *La Vie*)



À en croire Cristian Mungiu lui-même, *Fjord* vise à illustrer un conflit de fond entre des valeurs « conservatrices » et « libérales » dans le contexte de la mondialisation. Rencontré à Paris, il nous présente le drame vécu par la famille roumano-norvégienne comme une « histoire emblématique » de la direction que prend notre monde occidental en général. Le film a indiscutablement cette portée universelle-là – le réalisateur parle d'un « clash » entre deux cultures opposées – mais on peut aussi mesurer sa pertinence dans le particulier, car il s'agit d'une véritable plongée dans une société norvégienne travaillée par ses contradictions.

« Je voulais essayer de comprendre, nous dit Cristian Mungiu, pourquoi on arrive à une situation où tous les enfants et même un bébé sont retirés de leurs parents dont les principaux torts semblent être leur modèle éducatif conservateur et chrétien dans une société sécularisée et libérale, alors que tout le monde essaye d'agir 'pour le bien supérieur' des enfants. » Soit une situation réellement constatée en Norvège, le pays au monde – juste devant la Suède – où l'on sépare le plus fréquemment les enfants de leurs parents dès qu'un mauvais traitement physique peut être soupçonné, parfois à cause d'une fessée ou d'une gifle, actes strictement punis par la loi.

Plusieurs de ces cas ont fait l'objet d'une campagne internationale de pression contre les autorités norvégiennes menée notamment par des organisations chrétiennes. A cause des actions de l'organisme étatique et non transparent responsable de ces affaires - le Barnevernet (littéralement « La protection de l'enfant ») - la Norvège a été condamnée une dizaine de fois par la Cour européenne des droits de l'Homme pour non-respect du droit à une vie familiale. En l'occurrence, l'histoire fictive de la famille Gheorghiu dans le film ressemble énormément à celle, réelle, de Marius et Ruth Bodnariu, dont les cinq enfants parmi lesquels un bébé leur avaient été retirés en 2015, puis rendus après plusieurs mois de campagne. La famille a fini par s'enfuir en Roumanie. Avant de commencer le tournage sur place, le réalisateur roumain a passé des mois en Norvège en interrogeant des juges, des ONG, des représentants du service de protection de l'enfance et des Églises protestantes qui ont traité ce type de cas.

Le film est le résultat de ces recherches-là et tout spectateur scandinave - dont l'auteur de ces lignes - reconnaît sa propre société que le réalisateur a su capter à merveille. Les personnages et les dialogues sont d'un réalisme criant. Refusant le manichéisme, Mungiu révèle les vraies ambiguïtés, les angles morts et les codes incompréhensibles pour les étrangers dans un pays qui s' imagine pourtant « ouvert » et accueillant à l'égard des différences culturelles. On devine aussi que la méfiance à l'égard d'un modèle conservateur chrétien – qui prend souvent des formes obsessionnelles en Scandinavie, ce que le film illustre – ne vient guère d'une tendance xénophobe à l'égard d'une communauté roumaine pentecôtiste, mais d'un rejet idéologique, irrationnel, d'un système de valeurs traditionnelles qui fut très présent en Norvège il y a encore quelques décennies. Quant à l'évangélisme, pentecôtiste ou autre, il est très implanté dans tous les pays scandinaves où il offre un contre-modèle (contre l'Église d'État luthérienne, par exemple) depuis plus d'un siècle. Justement, l'Église pentecôtiste dans le film a plusieurs membres norvégiens et est reliée à un réseau d'Églises norvégiennes fort dynamiques.

COMMENTAIRE DE LA PRESIDENTE DU JURY ŒCUMENIQUE

ANNETTE GJERDE-HANSEN

(Doctorante à la Faculté de théologie de l'Université d'Oslo, et rattachée au Volda University College, elle enseigne la religion, les médias et la culture populaire. Ses travaux de recherche explorent les liens profonds qui unissent religion, société et cinéma.)



Fjord est écrit et réalisé par le cinéaste roumain Cristian Mungiu, lauréat de la Palme d'Or, mais l'action se déroule en Norvège. L'histoire s'inspire de faits réels mêlant mode de vie religieux et services norvégiens de protection de l'enfance. Le scénario suit une famille profondément religieuse, composée d'un père roumain (Sebastian Stan) et d'une mère norvégienne (Renate Reinsve), qui quitte la Roumanie pour s'installer dans une petite communauté de la côte ouest de la Norvège. Ils s'impliquent rapidement dans la vie de l'église locale et sont chaleureusement accueillis par leurs voisins. Tout semble aller pour le mieux pour cette famille jusqu'à ce que l'école soupçonne les parents d'infliger des châtiments corporels à leurs enfants et alerte immédiatement les services de protection de l'enfance. Le film s'articule autour de ce choc des cultures : les valeurs religieuses conservatrices face à l'État norvégien libéral et laïc.

Le choix du jury œcuménique s'est fondé sur la grande qualité artistique de ce film, notamment en ce qui concerne le scénario et la puissance de ses images, ainsi que sur la manière dont il parvient à aborder une même situation sous de multiples angles grâce à la riche diversité de ses personnages. *Fjord* n'apporte aucune réponse, bien au contraire : il soulève une multitude de questions et vous amène même à remettre en question vos propres convictions. Ainsi, *Fjord* est un film qui incite à la réflexion, laisse une impression durable et suscite des conversations et des réflexions enrichissantes.



C'est une expérience très spéciale et profonde de venir à Cannes en tant que président du jury et de finir par récompenser un film tourné juste de l'autre côté du fjord où je vis, dans ma ville natale. Le film sortira en Norvège début septembre. Aux yeux des Norvégiens, il peut sembler un peu exagéré, voire comique ; les caricatures sont parfois un peu trop poussées de part et d'autre du choc culturel. Pourtant, ce que le film montre à l'écran relève d'une intention appréciée en Norvège. La presse a déjà souligné l'aspect critique des services de protection de l'enfance norvégiens. Et c'est effectivement le cas, mais se concentrer uniquement sur cet aspect limite le film et son propos.

Moi-même, en tant que Norvégienne, j'accueille favorablement cette critique et j'attends avec impatience les débats publics qui suivront sa sortie. Une phrase revient sans cesse tout au long du film, prononcée par les deux camps : « Nous ne voulons que le meilleur pour l'enfant ». À chaque fois, elle était prononcée avec une intensité croissante, et je ne pouvais m'empêcher de penser à la nouvelle statue érigée à Londres par Banksy, représentant un personnage marchant d'un pas ferme, brandissant sa conviction comme un drapeau, mais dont la vue est masquée par ce même drapeau.

Le film illustre avec justesse la manière dont les deux camps parlent les uns des autres et s'adressent les uns aux autres, plutôt que de communiquer entre eux. Le jury salue la décision de Cristian Mungiu de ne pas indiquer au public qui a « raison » dans ce conflit culturel et idéologique, mais plutôt de mettre en lumière le fossé entre des systèmes de valeurs antagonistes, ainsi que la manière dont le film explore avec subtilité les dynamiques délicates de la démocratie moderne. Le jury estime que le film met en garde avec force contre l'extrémisme idéologique et toute forme de violence (physique, émotionnelle et spirituelle) à l'égard des plus vulnérables, tout en explorant les tensions entre des croyances divergentes avec un grand mérite artistique.

« Je crois que c'est pour cela que le cinéma a été inventé. Et nous essayons de l'utiliser de cette manière pour mieux comprendre, pour trouver des solutions, pour réaliser des films qui ne sont pas toujours polis. Je pense qu'il est bon d'avoir des doutes, car aujourd'hui nous sommes entourés de personnes profondément convaincues que la vérité leur appartient. Quant à moi, j'ai toujours des doutes sur le cinéma et sur la société qui nous entoure. Et avec ce film, je suis très heureux d'avoir réussi à raconter une histoire. Je crois que c'est une histoire qui parle de nous tous aujourd'hui, dans une société profondément divisée et radicalisée. J'espère que nous avons encore une soif commune d'avenir. Mais pour cela, il faut commencer par de petits efforts je pense. »
Cristian Mungiu, Cannes, mai 2026.

Le Jury œcuménique à Cannes en 2026 était composé de : Annette Gjerde-Hansen, présidente (Norvège), Adrian Baccaro (Argentine), Catherine Escribe (France), Jakob Hoffmann (Allemagne), Vincent Miéville (France), Ruben de La Prida Caballero (Espagne)

🔗 Plus d'infos sur la remise du Prix - <https://cannes.juryoecumenique.org>

Le Jury œcuménique a choisi de primer un long-métrage qui, avant tout, témoigne d'une excellente qualité artistique dans sa forme cinématographique. Nous croyons que ce film constitue un avertissement puissant face aux risques engendrés par les dérives idéologiques, risques existant tant dans le domaine de la foi que dans la dénonciation nécessaire de toute forme de violence contre les plus vulnérables. La foi et la protection des plus vulnérables sont porteuses d'espérance mais elles peuvent être corrompues quand elles sont réduites à de simples règles. Nous sommes alors empêchés de voir l'humanité des autres, et peut-être même la nôtre. Dans son exploration du conflit entre différentes convictions, le film lauréat ne se contente pas d'interroger les limites entre les sphères publique et privée, il le fait avec une grande qualité narrative, entremêlant les histoires individuelles de personnages complexes et profonds. Pour finir, notons que ce film pose de nombreuses questions et fait appel à l'expérience du spectateur pour y répondre, ce qui constitue une œuvre d'art riche, ouvrant au débat et à la réflexion.

LE CONTEXTE RELIGIEUX

LE PENTECÔTISME, UN MARQUEUR IDENTITAIRE

(par Sébastien Fath, historien, CNRS, auteur du livre *Le nouveau pouvoir évangélique*, Paris, Grasset, 2026, 504p.)



Le film *Fjord* met en scène la famille Gheorghiu, un couple roumano-norvégien pentecôtiste qui s'installe avec ses cinq enfants dans un village norvégien, terre d'origine de la mère. Ce qui commence comme une histoire d'intégration bascule en conflit culturel et institutionnel. Une ecchymose sur l'adolescente Elia déclenche l'intervention des services sociaux. Cette affaire révèle un fossé profond entre l'éducation des parents et les normes libérales et sécularisées de la société norvégienne contemporaine.

Ce film est inspiré de l'affaire réelle des Bodnariu (2015). Le pentecôtisme, ici, ne constitue pas seulement une spiritualité privée, mais un marqueur identitaire qui structure les pratiques éducatives, les relations familiales et les rapports au monde extérieur. Composante majeure du christianisme, le pentecôtisme propose une grammaire de vie qui redessine les frontières du nous et du eux dans des contextes sécularisés.

Le pentecôtisme naît au début du XXe siècle. Il s'inscrit dans l'identité protestante évangélique qui valorise la conversion individuelle. Le rôle du Saint-Esprit, troisième personne de la trinité chrétienne, y est mis en avant, mais aussi l'autorité de la Bible, la ferveur et le prosélytisme. Les pentecôtistes assument un décalage par rapport à certaines normes ambiantes : comme on le voit dans le film, l'apprentissage de versets bibliques est préféré aux séries YouTube, le modèle hétéronormatif est défendu, la discipline est stricte, et on valide l'interprétation au piano du cantique *Amazing Grace* plutôt qu'une expression corporelle dansée.



Aujourd'hui, le pentecôtisme représente une force démographique majeure (plus de 400 millions de fidèles dans le monde). En Europe, il reste minoritaire mais constitue un marqueur identitaire chrétien pour des millions d'Européens, notamment en Roumanie, mais aussi en Norvège, où il est bien ancré depuis 1906. La transmission de la foi n'est pas automatique : elle suppose l'inculcation de normes et l'adhésion personnelle. Dès lors, l'éducation des enfants entre en tension avec certaines influences environnantes perçues comme corruptrices. Dans *Fjord*, le pentecôtisme des Gheorghiu se traduit par une vie de famille normée : prières quotidiennes, étude biblique, interdiction des jeux vidéo, etc. L'éducation valorise l'obéissance et la distinction

du « monde », et la participation à la vie communautaire de l'église locale. Ces pratiques expriment un non-conformisme chrétien qui cherche à négocier son degré de perméabilité avec la société séculière. Cela crée une forte cohésion familiale mais génère des incompréhensions, voire des conflits avec les institutions publiques.

Le film évite le manichéisme : il montre à la fois la rigueur potentiellement aliénante d'une certaine éducation pentecôtiste, et la violence symbolique d'un système qui prétend sauver les enfants, y compris un nourrisson qui allaite, en les arrachant à leur milieu culturel et spirituel. Il montre aussi la dimension internationale du pentecôtisme : ce dernier agit comme un capital social transnational. Il relie la diaspora pentecôtiste roumaine et au-delà, en offrant sens et communauté, au risque d'importer dans un contexte national (la Norvège) une guerre culturelle qui dépasse largement le désarroi de la famille Gheorghiu.

L'APPROCHE ETHIQUE

QUE CONVIENT-IL DE FAIRE POUR BIEN FAIRE ?

(par Dominique Serra-Coatanea, professeure d'éthique et de théologie morale aux Faculté Loyola Paris et présidente de l'[ATEM](#))



Fjord est une œuvre polyphonique, où cet art complexe de la narration en images animées qu'est le cinéma, se déploie avec toute la finesse formelle qui compose le style propre du réalisateur. Une famille binationale, roumaine par le père, norvégienne par la mère, s'installe dans un village norvégien, peut-être dans une étape de maturité familiale, pour cette famille nombreuse dont le cinquième enfant est encore un nourrisson, allaité par sa mère. Tout l'art de l'ellipse est dans ce « peut-être » car derrière ce qui est montré au spectateur une variété de possibles sont en attente de réalisation...

Une famille façonnée, ancrée et rythmée par une pratique religieuse évangélique structurante et structurée. L'éducation paternelle, en première instance et maternelle dans ses déclinaisons, vise la rectitude des pratiques de prière et la droiture des comportements, selon un mode contraignant. Ce cadre d'une vie religieuse déployée sous le prisme du permis/défendu et des sanctions en cas d'écart, devient, au fil des images, la trame du récit. La vie de famille se conjugue entre vie communautaire, au sein d'une église évangélique minoritaire, solidaire et hospitalière pour ces nouveaux venus et vie locale, entre famille maternelle plus à distance et voisinage à découvrir. L'intégration du même et de l'hétérogène ne cesse de traverser les scènes de rencontre et d'appropriation mutuel : des regards, des gestes, des corps mis en situation de complexité relationnelle croissante tant pour les personnages adultes que pour les enfants.

Ce point est décisif pour l'intrigue car les enfants, notamment adolescents, vont être le pivot de son déploiement. A ce titre, les scènes de lutte entre filles, lors des séances de gymnastique au collège, opèrent comme des moments phares de tension entre lutte à mort et lutte amoureuse. Cette tension franchit des étapes au fil de la narration et donne à éprouver la profondeur des bouleversements engagés. Toutes les interactions sociales des personnages sont questionnées tant par les exigences de l'exil que par les défis de l'intégration à un monde où le familial a déserté et l'inévidance domine. La question éthique de fond « Que convient-il de faire pour bien faire ? » s'insinue comme une ligne mélodique qui travaille chaque personnage et chaque situation du récit.

Ainsi, le questionnement éthique s'invite chez le spectateur comme pierre d'achoppement tant de la famille accueillie que des institutions et des acteurs de l'hospitalité norvégienne. Les rôles sociaux attendus et les rôles sociaux construits se conjuguent et s'interrogent mutuellement, au prisme d'une pratique religieuse qui irradie de manière forte et structurante. L'intrigue convoque les acteurs sociaux de l'hospitalité (école- entreprise- voisinage- église- famille) à s'expliquer sur l'axe majeur du contrat social norvégien : tolérance zéro quant à la violence faite aux enfants, qu'est-ce à dire ?

Cet acquis du modèle social norvégien est revisité de l'intérieur par cette intrigue serrée où les sentiments religieux et les pratiques sont, elles-mêmes, passées au crible de ce principe. La procédure de mise en sécurité des enfants en situation de violence intra-familiale et le procès qui est instruit sont autant de scènes d'intensité dramatique qui servent la force du questionnement éthique. La narration elliptique de Cristian Mungiu laisse deviner les tensions relationnelles dans leur complexité. L'enquête et le déroulement du procès tient à distance le simplisme et ouvre des brèches de complexité systémique pour les spectateurs. Le corps tuméfié de l'enfant se donne à voir. Les adultes responsables de son soin et de sa sécurité sont-ils habiles à écouter et décrypter ce langage ? à rendre à l'enfant sa voix pour qu'il explique ? dans quelles conditions ? selon quelles procédures ?



La vie religieuse et ses injonctions morales est ici aussi passée au crible : comment la Bible nourrit-elle un imaginaire de domination et de contrainte ? en quoi les églises et ici une église évangélique pèsent-elles sur la formation morale des sujets, notamment en matière éducative ? de quelle liberté religieuse parlons-nous ? au service de quelle vision biblique et religieuse de la vie commune ? Les scènes de médiatisation du procès sont finement ciselées et révèle quelques leviers du dialogue entre exigences de la vie sociale et exigences de sécurité des enfants. Pour sécuriser et assurer un ordre de droit juste et partagé, protecteur des plus petits, à quelles exigences de la liberté religieuse sommes-nous prêts à déroger ? Pour laisser vivre et s'épanouir les personnes en toutes leurs dimensions et les garder ouvertes à ces signes de l'infini au cœur d'un monde fini, à quels aménagements des modes d'existence sommes-nous prêts à consentir ? Le personnage de l'avocate, dans la complexité de son évolution relationnelle (belle-mère, belle-fille, épouse, amie, professionnelle...) et les multiples facettes de sa vie intérieure, offre au spectateur un parcours finement ciselé. Sans simplisme, la justesse de la vie spirituelle est accueillie au cœur de cette quête de sécurité afin d'assumer collectivement des responsabilités sociales partagées, à l'écoute des plus vulnérables.

Chaque personnage est aux prises avec cette exigence qui est la matrice même de la vie spirituelle et religieuse en son meilleur : apprendre pas à pas, et avec l'aide d'une communauté d'apprentissage, à discerner ce qui est un fruit du travail de l'Esprit de bonté en chacun et ce qui sert la vie bonne pour tous. Mais aussi, et peut-être surtout, oser nommer et s'opposer à ce qui détourne et pervertit le meilleur quand la violence s'autorise de la rectitude religieuse et enchaîne les libertés. Le fondement religieux, et ici biblique de la vie religieuse en régime de laïcité, est interrogé quand il glisse vers une instrumentalisation de la Parole de Dieu. Le Dieu biblique est le Dieu qui libère de la maison de servitude en Égypte, il est un Dieu qui appelle à la vie libre et responsable et conduit par le bon chemin de ses Dix Paroles de Vie, Le Décalogue (Ex 20- Dt 5). Elles sont la mise en pratique d'une Alliance pour la vie dont Il est le garant : il est bon que le monde soit ! (Gn 1 et 2). *Fjord* peut être interprété aussi comme une magnifique ode au questionnement éthique en contexte biblique. Le film n'élude en rien la part d'ouverture à l'infini à laquelle aspire chaque personnage, la part d'ombre qui s'invite dans toute religion ouverte au discernement. Un labeur est sans cesse à reprendre d'écoute et d'interprétation des signes de Dieu dans nos histoires.

L'APPROCHE ETHIQUE

FJORD, ABIME OU PONT ENTRE DEUX MONDES ?

(par Anne-Bénédicte Hoffner-Maujean, journaliste, ancienne directrice adjointe de la rédaction de La Croix, étudiante en théologie aux Facultés Loyola Paris, membre du conseil scientifique du DU Abus et Bientraitance de l'Institut catholique de Paris)



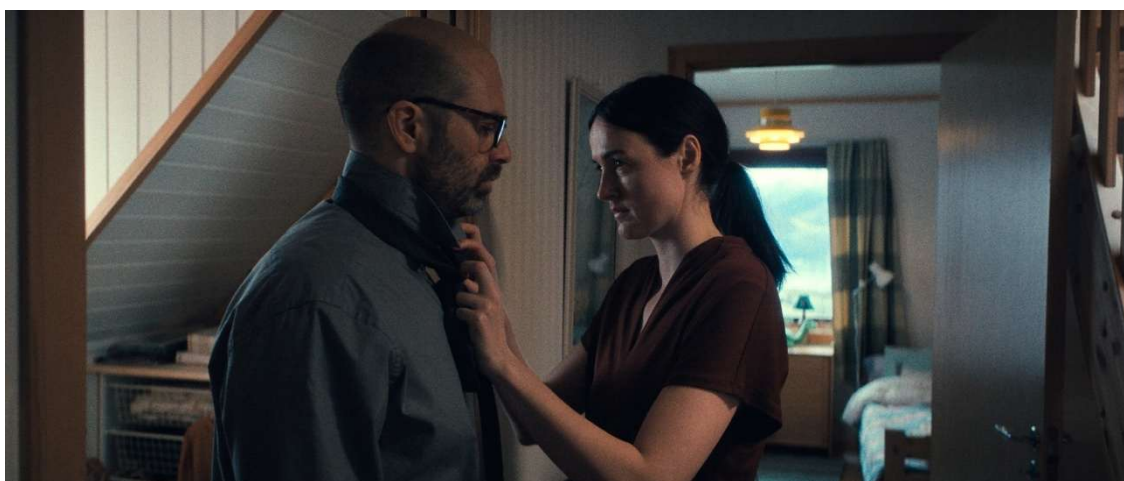
Fjord, de Cristian Mungiu, est une passionnante, et dérangeante, réflexion sur les différentes formes de violence qui traversent nos sociétés européennes libérales : violence physique - dont nous découvrons avec effroi à quel point elle déchire les familles -, mais aussi celle, moins visible, des abus de pouvoir ou de conscience. Par petites touches, Cristian Mungiu montre notre difficulté à les voir, à les nommer, et également à y apporter une réponse qui ne se laisse pas prendre elle aussi au piège de la violence.

L'installation, dans un village norvégien, de la famille Gheorghiu, tout juste arrivée de Roumanie avec ses cinq enfants, lui offre la trame de son récit. Avec ses méthodes d'éducation stricte et sa pratique religieuse – protestante évangélique - intense, celle-ci détonne dans une petite communauté norvégienne plutôt homogène, et pénétrée des valeurs d'inclusivité. Très vite, les relations qui se nouent entre ses différents membres et leurs voisins, collègues ou enseignants, révèlent les différences de culture. Et très vite aussi, la bienveillance et la curiosité initiales cèdent la place aux soupçons, puis aux accusations.

Avec une grande finesse et intelligence, Cristian Mungiu sème le doute : chez ses personnages comme chez son spectateur. Des bleus dans le cou de la fille aînée, une punition sévère, un enseignement catéchétique qui laisse peu de place à la liberté : faut-il voir là l'effet d'une « culture », d'une « religion », ou plutôt de ces violences éducatives contre lesquelles la Norvège se veut en pointe ? Cette question, qui n'a que l'apparence de la simplicité, en ouvre de nombreuses autres. Au-delà des « fessées » qu'il reconnaît, Mihail Gheorghiu n'exerce-t-il pas, en outre, une forme d'emprise sur ses enfants ? Et quel est le rôle, dans ce système familial austère, de son épouse Lisbet, qui semble à la fois soumise et partie prenante ?

Autres interrogations tout aussi redoutables : que penser des méthodes de la police, des services de l'aide à l'enfance et même de la justice dans une affaire si complexe ? Sont-elles, elle aussi, exemptes de préjugés, et même de violence ? En miroir des Gheorghiu, leurs voisins et amis, les Halberg, dessinent une famille norvégienne typique... tout aussi loin d'être parfaite : cette fois, le curseur oscille entre respect de l'autre et de son intimité, de son individualité, et difficulté - voire impossibilité - à communiquer. Là encore, la qualité du lien familial, de la relation humaine, est questionnée.

De fil en aiguille, la machine s'emballe : ce qui était une situation humaine délicate devient le terrain d'un affrontement politique entre défenseurs de « la famille traditionnelle » et partisans des valeurs « progressistes ». *Fjord* est un film sur la vérité, la liberté, leur délicate articulation dans nos sociétés européennes... et sur la nécessité du dialogue pour y parvenir. Cristian Mungiu voit sans doute dans l'amitié qui naît entre Elia Georghiu et Noora Halberg des raisons d'espérer. Tout comme dans l'engagement aux côtés des Gheorghiu de Mia Halberg, Norvégienne dont la quête spirituelle semble se mener hors des cadres traditionnels, au nom de ses valeurs. Échappant à tout manichéisme, elle accepte de servir de ponts entre deux mondes qui doivent absolument réapprendre à communiquer.



L'APPROCHE PEDAGOGIQUE

AXES THEMATIQUES

(par Marie-Anne Leduby, ex-directrice de l'ISFEC Ile de France (Institut supérieur de formation de l'Enseignement catholique), consultante, formatrice Laïcité et délégué de tutelle congréganiste)



1. Laïcité et fait religieux : deux modèles, deux sociétés

La laïcité à la française

La laïcité française, héritée de la loi de 1905, repose sur trois piliers : la séparation des Églises et de l'État, la liberté de conscience, et la neutralité de l'espace public. À l'école publique, le port de signes religieux ostentatoires est interdit (loi de 2004) ; les enseignants sont soumis à une stricte neutralité. L'enseignement des faits religieux est transversal — il se déploie dans l'histoire, la littérature, les arts — sans horaire ni professeur dédiés. L'Éducation morale et civique (EMC), introduite en 2013, aborde la pluralité des croyances dans une perspective citoyenne. Dans les

écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, c'est le règlement intérieur qui décide en interne du port ou non des signes religieux.

Le modèle norvégien

La Norvège a séparé l'Eglise luthérienne de l'Etat en 2012. Cette séparation a renforcé la sécularisation de la société norvégienne, sans pour autant imposer la neutralité de l'espace public à la française. Le voile à l'école est autorisé au nom de la liberté religieuse. À l'école, le cours KRLE (Christianisme, Religion, Philosophie et Éthique) est obligatoire depuis 1997 : c'est une discipline dédiée avec un professeur spécialisé. Ce cours précise cependant que l'enseignement « doit se baser sur les valeurs fondamentales du christianisme et de l'humanisme ». La Norvège avait été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en 2007 (affaire Folgerø) pour les éléments confessionnels contenus dans ce cours.

France	Norvège
Laïcité constitutionnelle — séparation stricte privé/public	Séparation Église/État depuis 2012 — liberté religieuse privilégiée
Signes religieux ostentatoires interdits à l'école	Signes religieux autorisés à l'école (liberté individuelle)
Enseignement des faits religieux transversal (EMC, histoire)	Cours KRLE obligatoire — discipline dédiée avec spécialiste
Neutralité de l'espace public comme valeur cardinale	Neutralité souple : symboles culturels religieux acceptés
Loi 1905 comme texte fondateur	Condamnation CEDH 2007 (Folgerø) comme tournant juridique

Ce que le film interroge

Dans *Fjord*, les Gheorghiu transmettent leur foi évangélique à leurs enfants avec ferveur — lectures bibliques quotidiennes, prières, valeurs de soumission. Pour le système norvégien, cette transmission est perçue comme une entrave au libre développement de l'enfant. La question est vertigineuse : dans une société pluraliste, où s'arrête la liberté religieuse d'une famille et où commence le droit de l'enfant à construire sa propre identité ?

2. Les droits de l'enfant face aux droits de la famille

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, 1989) reconnaît à l'enfant le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu dans toute procédure le concernant (article 12). Mais la mise en application de ce principe varie considérablement d'un pays à l'autre.

En Norvège, le Barnevernet applique un principe de primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant, interprété de manière stricte et immédiate. Lorsqu'un professionnel signale une situation préoccupante, l'intervention ne nécessite pas l'accord de la hiérarchie. Dans *Fjord*, l'enseignante

agit directement, sans passer par la direction — ce qui constitue un point de rupture culturelle majeur avec les pratiques françaises.

Ce système a cependant fait l'objet de vives critiques internationales. La Cour européenne des droits de l'homme a rendu plus d'une vingtaine de condamnations de la Norvège pour violation de l'article 8 (droit à la vie familiale), notamment dans des cas impliquant des familles immigrées.

France — Protection de l'enfance	Norvège — Barnevernet
Parole de l'enfant prise en compte, procédure instruite avec délais	Parole de l'enfant à valeur quasi absolue, intervention rapide
Signalement passe souvent par la hiérarchie scolaire	L'enseignant signale directement à la référente, sans la direction
Droits parentaux équilibrés avec l'intérêt de l'enfant	Primauté absolue de l'intérêt de l'enfant sur les droits parentaux
Peu de condamnations CEDH en protection de l'enfance	Plus de 20 condamnations CEDH pour violation du droit familial

L'affaire Bodnariu (2015-2016), qui a inspiré le film, avait déclenché des manifestations dans plus de 30 pays contre les pratiques du Barnevernet. Les cinq enfants avaient finalement été rendus à leurs parents après six mois de placement.

3. La transmission du fait religieux dans la culture familiale

La CIDE (article 14) reconnaît le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, tout en précisant que les États « respectent le droit et le devoir des parents de guider l'enfant dans l'exercice de ce droit ». La tension est inscrite dans le texte même.

En France, le droit protège la liberté des parents d'élever leurs enfants selon leurs convictions, dans les limites fixées par la loi. En Norvège, le système a évolué vers une interprétation plus restrictive : les pratiques éducatives fondées sur la peur, la honte ou une discipline religieuse stricte peuvent être considérées comme nuisibles au développement de l'enfant, même sans violence physique caractérisée.

C'est précisément ce point aveugle que filme Mungiu avec une précision clinique : les Gheorghiu ne se vivent pas comme des abuseurs — ils aiment leurs enfants et leur transmettent ce qu'ils croient être le bien. Mais leur conception du bien heurte frontalement les normes norvégiennes de l'enfance épanouie.

4. Le droit de choisir l'instruction : école publique, privée, domicile

En France

La loi du 24 août 2021 a considérablement restreint l'instruction en famille (IEF) en France. Désormais soumise à autorisation annuelle, elle ne peut être accordée que pour des motifs précis

(état de santé, éloignement, pratique sportive ou artistique intensive). L'objectif déclaré est de lutter contre le séparatisme et de garantir une socialisation républicaine à tous les enfants.

En Norvège

La Norvège applique des règles plus souples : l'instruction à domicile est possible et suivie par les autorités locales, sans le régime d'autorisation préalable imposé en France depuis 2021. Ce contraste est révélateur : la France, souvent perçue comme libérale sur les mœurs, s'avère plus restrictive sur le choix éducatif ; la Norvège intervient davantage dans les pratiques familiales mais laisse plus de latitude sur le choix d'instruction.

5. L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Le programme EVARS en France

Le programme EVARS (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) est applicable depuis la rentrée 2025-2026, après publication par décret au Journal officiel du 6 février 2025. Trois sessions obligatoires par an et par élève. Il s'organise autour de trois axes : se connaître et grandir avec son corps ; rencontrer l'autre et construire des relations ; trouver sa place dans la société. Le Conseil d'État a validé sa conformité à la loi en 2025 malgré les recours de certaines associations familiales.

En Norvège

La Norvège intègre depuis longtemps l'éducation à la sexualité, à l'identité et aux relations dans ses programmes, notamment via le cours KRLE et les matières scientifiques. Il n'existe pas de programme nationalement codifié équivalent à l'EVARS, mais ces thématiques sont systématiquement abordées dès le primaire. Cette familiarité avec les sujets de genre et d'identité fait partie des normes éducatives intégrées au système, et son caractère ordinaire tranche avec la controverse qu'il suscite en France.

6. La hiérarchie des valeurs dans une société : comment se décide-t-elle ?

Le film *Fjord* est, en creux, un film sur la manière dont une société fixe sa hiérarchie de valeurs — ce qui est indiscutable, ce qui est négociable, ce qui est inacceptable. Cette hiérarchie est le produit d'une histoire, de compromis politiques, de luttes sociales, de textes juridiques et de normes culturelles implicites.

En Norvège, l'égalité hommes-femmes, l'autonomie de l'enfant et la protection contre toute forme de violence — y compris psychologique — occupent le sommet de la hiérarchie. Ces valeurs sont si intégrées qu'elles paraissent aller de soi, au point que leur imposition à des familles aux valeurs différentes n'est pas vécue comme une violence culturelle, mais comme une évidence morale.

En France, la liberté parentale, la vie privée familiale et la liberté de conscience occupent une place plus haute. La République intervient davantage dans l'espace public que dans l'espace privé. La question philosophique reste entière : qui décide de cette hiérarchie ? Et par quel processus démocratique les sociétés établissent-elles ce qui est inacceptable ?

7. Les confrontations inter-religieuses en sociologie

Le sociologue Émile Durkheim définissait la religion comme un fait social total — un système de croyances et de pratiques qui unit une communauté morale. Dans *Fjord*, le choc n'est pas simplement entre deux individus : c'est un choc entre deux systèmes de sens, deux « religions » au sens sociologique, dont l'une est explicitement confessionnelle (le christianisme évangélique des Gheorghiu) et l'autre implicite et sécularisée (le progressisme humaniste de la société norvégienne).

Robert Bellah avait introduit le concept de « religion civile » : l'ensemble de rituels, de croyances et de symboles qui fondent l'identité collective d'une nation, en dehors de toute référence religieuse explicite. En Norvège, cette religion civile repose sur l'égalité, l'autonomie individuelle, la confiance dans les institutions et la primauté du bien-être de l'enfant. Quand une famille arrive avec un système radicalement différent, le choc est quasi-théologique : il touche aux fondements non-négociables de l'identité collective.

8. Comment les valeurs transmises par la famille sont-elles encadrées par l'État ?

La question de l'encadrement des valeurs familiales par l'État est l'une des plus délicates des démocraties libérales. Elle oppose deux légitimités : celle des parents, premiers éducateurs naturels de leurs enfants ; et celle de l'État, garant de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la cohésion sociale.

La France a traditionnellement fait le choix d'une intervention minimale dans la sphère privée familiale, sauf en cas de danger avéré. La Norvège a développé un modèle plus interventionniste, fondé sur la prévention précoce et une définition extensive des risques pour l'enfant — incluant les risques liés à des pratiques éducatives perçues comme contraires à son développement psychologique et social.

Le film *Fjord* illustre les dérives potentielles du modèle interventionniste : les familles immigrées, dont les pratiques culturelles s'écartent de la norme dominante, sont exposées de manière disproportionnée aux interventions du Barnevernet. Les condamnations de la CEDH en attestent.

9. Emprise sectaire et droits de l'enfant devant les tribunaux

Le film *Fjord* n'est pas seulement une fiction : il met en scène des tensions que les tribunaux français ont eu à trancher. Le rapport d'activité 2022-2024 de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) documente plusieurs jugements récents qui posent la même question centrale : jusqu'où la liberté parentale de transmettre ses convictions religieuses peut-elle aller, avant de se heurter aux droits fondamentaux de l'enfant ?

Le cadre juridique français : protéger l'enfant face à l'autorité parentale

En France, la liberté parentale est constitutionnellement protégée, mais elle rencontre une limite que la loi pose avec fermeté : l'intérêt supérieur de l'enfant. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, 1989), ratifiée par la France, garantit à tout enfant le droit à une éducation qui développe sa personnalité et ses aptitudes « dans toute la mesure de leurs potentialités » (article 29), ainsi que la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 14). Ces droits impliquent notamment la capacité de former un jugement autonome — une exigence que la jurisprudence française oppose désormais, dans certains cas, à l'autorité parentale elle-même.

La loi About-Picard du 12 juin 2001 avait défini le délit d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse, incluant l'état de sujétion psychologique comme circonstance aggravante. La loi du 10 mai 2024 renforçant la lutte contre les dérives sectaires a créé un nouveau délit autonome de sujétion psychologique ou physique, reconnaissant ainsi que l'emprise — y compris exercée par un parent sur son enfant au nom de convictions religieuses — peut constituer une atteinte pénalement répréhensible aux droits fondamentaux.

Le jugement du tribunal correctionnel de Pau, 7 septembre 2023

Parmi les affaires récentes documentées par la Miviludes, le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Pau le 7 septembre 2023 est celui qui résonne le plus directement avec les enjeux du film *Fjord*. Le tribunal a condamné plusieurs parents, membres de la communauté évangélique Tabitha's Place de Sus, dans le Béarn, à six mois d'emprisonnement avec sursis pour faux et usages de faux : les prévenus avaient frauduleusement déclaré instruire leurs enfants à domicile, tout en créant en réalité une école clandestine au sein de la communauté.

Au-delà de la qualification pénale, ce qui retient l'attention dans la motivation du jugement, c'est ce que le tribunal reproche au contenu de cet enseignement : limité à des manuels dont les textes sont tous extraits de la Bible — y compris pour le français —, il privait les élèves « de tout libre arbitre et de capacité de réflexion autonome ». Les enfants, qui présentaient des lacunes par rapport à ceux de leur âge, n'avaient aucune référence extérieure au groupe. Les parents avaient reconnu « vouloir mettre leurs croyances en pratique » et offrir à leurs enfants un enseignement obéissant aux seules Écritures. Une mère a de surcroît été condamnée pour violences sur mineurs par personne ayant autorité, pour avoir infligé des châtiments corporels présentés comme des actes d'amour destinés à « laver du péché » les enfants — y compris les bébés — et à « garantir leur salut ».

Ce jugement trace une double frontière : le tribunal ne condamne pas les croyances elles-mêmes, mais les pratiques qui en découlent lorsqu'elles portent atteinte au développement cognitif et à la liberté de conscience de l'enfant. C'est précisément la ligne que le droit français oppose à toute autorité parentale, religieuse ou communautaire : la conviction peut être totale, elle ne peut pas être imposée au point d'éteindre la capacité de l'enfant à penser par lui-même.

Parallèle avec le film Fjord

Les similitudes entre la situation des Gheorghiu dans le film et les faits jugés à Pau sont saisissantes. Dans les deux cas, des parents profondément croyants organisent la vie éducative et familiale de leurs enfants en vase clos, autour d'un corpus religieux exclusif, sans fenêtre vers l'extérieur. Dans les deux cas, la communauté sert de cadre de référence total. Et dans les deux cas, les enfants se trouvent privés d'accès à d'autres systèmes de valeurs, d'autres façons de comprendre le monde.

Là où le film diffère de l'affaire jugée à Pau, c'est dans la réponse institutionnelle : le Barnevernet norvégien opère un retrait de l'autorité parentale au titre du risque développemental, tandis que le tribunal français a retenu des qualifications pénales plus circonscrites. Mais l'enjeu sous-jacent est identique : une société démocratique peut-elle tolérer qu'un enfant grandisse sans jamais être exposé à autre chose que les convictions de son groupe d'appartenance ? Mungiu, lui, ne tranche pas. Il montre que l'intervention de l'État peut être blessante, que la vérité d'un enfant est difficile à saisir, et que les institutions peuvent se tromper. Mais la jurisprudence française, elle, pose une limite claire : la liberté de conscience de l'enfant est un droit opposable aux parents eux-mêmes.

Questions de réflexion

1. Le tribunal de Pau reproche aux parents d'avoir privé leurs enfants de « tout libre arbitre et de capacité de réflexion autonome ». Pensez-vous que le libre arbitre s'enseigne ? Peut-on à la fois transmettre une foi et laisser à l'enfant la liberté de la remettre en question ?
2. À partir du film *Fjord*, comment distingueriez-vous transmission culturelle légitime et emprise sur l'enfant ? Quels critères utiliseriez-vous pour tracer cette frontière ?
3. La réponse juridique française (peine avec sursis pour faux, qualification de violences) vous semble-t-elle proportionnée face aux faits décrits dans l'affaire de Pau ? En quoi la réponse norvégienne (retrait de l'autorité parentale par le Barnevernet) est-elle fondamentalement différente dans sa logique ?
4. La loi française de 2024 a créé un délit de sujétion psychologique. Un enfant élevé dans un système de valeurs unique et exclusif, sans accès à d'autres références, peut-il être considéré comme victime d'une telle sujétion ? Selon vous, qui devrait en décider, et selon quels critères ?

PISTES DE DISCUSSIONS

(par Philippe Cabrol, ancien professeur agrégé en Sciences Sociales, formateur à l'IFUCOME (Institut de formation aux métiers de l'enseignement) – Université catholique de l'Ouest, passionné de cinéma et animateur de nombreux ciné-débats)



Mise en scène et personnages

1. Vous rappelez-vous de la première image et de la dernière image du film ? Ont-elles un lien entre elles ? Si oui, lequel ?
2. Y a-t-il pour vous un changement entre le début et la fin du film ? Lequel ?
3. Quelle est la structure du film : sa construction, son rythme ? Y a-t-il des ruptures dans le récit, dans la façon de filmer ? Quel est le moment fort du récit ? Y a-t-il une bascule ?
4. La musique joue-t-elle un rôle particulier dans le film ? Comment contribue-t-elle à l'atmosphère générale ?
5. Comment *Fjord* se mue-t-il progressivement en film de procès ? Quel effet cela produit-il sur le spectateur ?
6. Comment caractériseriez-vous les deux familles ? À partir de scènes et de phrases fortes du film, analysez leur comportement respectif.
7. Analysez l'évolution des parents de la famille norvégienne au fil du récit.

Thèmes centraux

8. Quel message délivre ce film ? Comment le comprenez-vous ?
9. Le film renvoie dos à dos deux systèmes de valeurs, portés par des communautés décrites comme aussi intolérantes l'une que l'autre. Réagissez

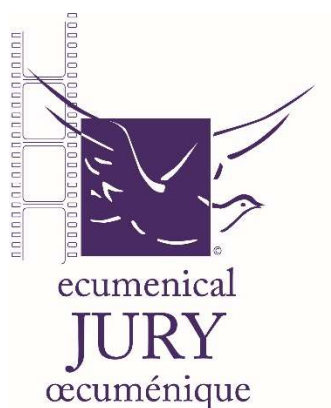
10. « *Nous prétendons vivre dans un monde globalisé, mais nous n'avons jamais été aussi divisés. La vie est ambiguë, et si on veut filmer la vie, il faut montrer cette ambiguïté.* » (Cristian Mungiu, conférence de presse à Cannes). Qu'en pensez-vous ?
 11. *Fjord* ne tombe jamais dans la dénonciation réactionnaire du progressisme scandinave. La grande intelligence du film réside dans son refus constant de simplifier la confrontation. Entre ces deux visions opposées, le film finit-il selon vous par céder à la tentation de prendre parti ?
 12. *Fjord* se termine sur un constat amer et une touche d'espoir. Êtes-vous d'accord ? Pour quelles raisons ?
-

Enjeux spirituels et théologiques

13. Voyez-vous des divergences entre la raison et la foi dans le film ? Des convergences ? Repérez des exemples précis et justifiez.
 14. La spiritualité est-elle présente dans le film ? Quelle différence faites-vous entre spiritualité et foi ? Entre foi et religion ?
-

Pour les lycéens et étudiants

15. Comment définiriez-vous la laïcité ? En quoi le modèle français diffère-t-il du modèle norvégien ? Lequel vous semble le plus juste, et pourquoi ? Pouvez-vous donner des exemples illustrant la laïcité dans le film ? En quoi s'opposent-ils ou ressemblent-ils au modèle français ?
16. Qu'apporte la parole à chacune des jeunes filles ? La parole de l'enfant doit-elle avoir une valeur absolue dans les décisions qui le concernent ? Quelles sont les limites de ce principe ? Comment les paroles de l'enfant sont-elles prises en compte dans le film ? En quoi la parole de la jeune fille de la famille vous paraît-elle une parole de libération ?
17. Les deux jeunes adolescentes vivent une éducation très différente ? Quelle est celle qui protège le plus selon vous ? Protection ou enfermement, qu'en pensez-vous ?
18. Les parents ont-ils le droit d'élever leurs enfants selon leurs convictions religieuses, même si ces convictions limitent la liberté de l'enfant ? Jusqu'où ce droit s'étend-il ? Le film en présente de belles illustrations. Comment les analysez-vous ?
19. Dans le film, qui a raison ? Les parents ? L'enseignante ? Le Barnevernet ? Essayez de défendre chacune des positions.
20. Quelles sont les valeurs transmises par chacune des deux familles ? Quelles sont celles véhiculées par l'Aide à l'Enfance en Norvège ? Qu'est-ce que la « hiérarchie des valeurs » d'une société ? Qui la fixe ? Est-ce légitime d'imposer les valeurs d'une société à des familles qui n'y adhèrent pas ?



UN PEU D'HISTOIRE

Depuis 1974, le Jury œcuménique, invité par le Festival de Cannes, remet un prix à un film de la Compétition officielle.

SIGNIS et INTERFILM nomment un Jury œcuménique composé de six membres, issus de cultures et de pays différents. Ces jurés, renouvelés chaque année, sont compétents dans le domaine du cinéma comme journalistes, critiques, théologiens, chercheurs, enseignants... Ils sont membres de l'une des Églises chrétiennes et sont ouverts au dialogue interreligieux. Ils se réunissent à diverses reprises durant le Festival, analysent, commentent les films et délibèrent en toute indépendance.

Le Jury œcuménique propose un regard particulier sur les films. Il distingue des œuvres aux qualités à la fois artistiques et humaines qui sondent la profondeur de l'âme et la complexité du monde, mettent en lumière la justice, la dignité humaine, le respect de l'environnement, la paix, la solidarité, la réconciliation... des valeurs de l'Évangile largement partagées dans toutes les cultures. Ainsi, le Jury œcuménique invite au-delà des mots et des images à une rencontre, à un pas vers l'autre. Parfois, dans ses choix, il bouscule, dérange, interpelle les certitudes et les préjugés, les convictions et les engagements, mais il accomplit toujours sa tâche en plaidant pour une ouverture aux diversités culturelles, sociales ou religieuses.

À la fin du Festival, lors d'une cérémonie officielle, le Jury remet son prix en présence d'invités, de journalistes et des réalisateurs primés.

interfilm
international interchurch
film organisation


SIGNIS

<https://cannes.juryoecumenique.org>

INTERFILM - www.inter-film.org
Coordinateur du jury : Jean-Luc GADREAU
jlucgadreau@gmail.com

SIGNIS - www.signis.world
Coordinatrice du jury : Valérie de MARNHAC
valerie.demarnhac@gmail.com

